



Bulletin trimestriel d'information
du Syndicat National Autonome des Personnels d'Administration et d'Intendance

S O M M A I R E

**Le Ministère encourage
la « Rationalisation »
dans les Services
Académiques** ... en page 2

**Retraites : Rapport du
Gouvernement**... en page 3

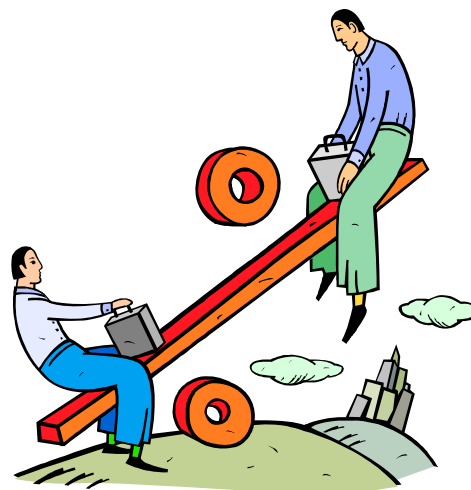
**CAPA Aix-Marseille –
Catégorie C** ... en page 3

**Travailler + : OUI - NON
Payé + : OUI - NON**
... en page 4

Mépris ou Provocation ?

ou peut-être les deux...

Comment pouvons nous interpréter l'attitude du Gouvernement vis-à-vis de ses fonctionnaires, si ce n'est de la sorte, lorsque le Ministre du Budget propose des augmentations de salaire qui ne compensent même pas la perte du pouvoir d'achat. Il avait été annoncé une revalorisation de **0,8%** de la valeur du point d'indice au **1^{er} février 2008**, qui se solde finalement par une hausse de **0,5%** au **1^{er} mars 2008** (diminution du pourcentage et retardement d'un mois)...provocation assurée !



Il faudra attendre le **1^{er} octobre 2008** pour pouvoir percevoir les **0,3%** supplémentaires. Quelle honte d'être considéré à ce point avec mépris.

S.N.A.P.A.I. – F.A.E.N.

13, avenue de Taillebourg - 75011 PARIS
Tél. 01 43 73 21 36 - Fax.01 43 70 08 47



Notre site Web :
<http://www.snapai.fr>

Nous écrire par E-mail :
snapai@snapai.fr

Directeur de la Publication : Danielle CECCHINI
Rédacteur en Chef : Charles Henri GARNIER

L'apathie de nombre de collègues me laisse perplexe et je m'interroge vivement sur le fait que nous ne nous rebellions pas plus sur ce genre d'annonce qui malheureusement va être suivi de bien d'autres :

- la fusion des corps s'inscrivant dans le processus de réduction de corps dans la Fonction Publique mais qui veut dire également réduction de nombres de postes,
- la mutualisation des services toujours en vue des fermetures de postes,
- les entretiens annuels d'évaluation qui remettent incontestablement en cause la promotion à l'ancienneté,
- l'allongement de la durée des cotisations pour la retraite.

A force de concéder nos acquis au nom du statut de « privilégié » dont on nous affuble, un jour viendra où nous n'aurons plus rien à défendre car, au train des réformes prévues, tout sera fait pour que nous n'existions plus. Seule la mobilisation de nos énergies pour changer le cours inexorable de la « machine à nous écraser » pourra enrayer ce funeste dessein.

Mais pour cela, une seule et impérative volonté : abandonner nos petits égos et rassemblons nous afin de mieux nous faire entendre car nos gouvernants pourront céder davantage face à une volonté d'action générale qu'individuelle.

Danielle CECCHINI,
Secrétaire Générale
SNAPAI-FAEN



Le Ministère encourage la « Rationalisation » dans les Services Académiques

« Notre objectif est d'accroître la performance du système en menant un effort de rationalisation et de mutualisation dans les Académies » indique à l'AEF Thierry Le Goff, Directeur Général des Ressources Humaines de l'Education Nationale (DGRH).

Dans le contexte des réductions budgétaires et de suppressions de personnels administratifs à la Rentrée 2008, le Ministère « encourage » la réorganisation des Services Académiques et la « Mutualisation » de certaines opérations (gestion des personnels par exemple) au niveau des Rectorats et des Inspections Académiques.

Pour Thierry Le Goff, cet effort de rationalisation n'est pas nouveau : il s'inscrit dans le cadre de la « stratégie ministérielle de réforme », répond aux objectifs de la RGPP et fait suite aux recommandations des audits de modernisation menés par Bercy précise-t-il.

Le DRGH cite l'exemple de l'Académie de Lille où l'organisation des examens et concours a été centralisé au niveau du Rectorat, ou celles de Versailles et Toulouse, qui ont concentré la répartition des moyens pour les lycées au niveau des Inspections Académiques (Dépêche AEF du 27.03.2008).

Le **SNAPAI-FAEN** ne peut être qu'inquiet des projets de réorganisation « menés sans concertation » et des suppressions de postes dans les Services Académiques et dans les Directions Régionales Jeunesse et Sports (DRJS).

Danielle CECCHINI,
Secrétaire Générale
SNAPAI-FAEN

RETRAITES : RAPPORT DU GOUVERNEMENT

C'est d'extrême justesse que le Gouvernement s'est acquitté d'une obligation de la loi d'août 2003 ...



Avril 2008

C'est d'extrême justesse que le gouvernement s'est acquitté d'une obligation de la loi d'août 2003 qui le contraint à présenter au Parlement et à rendre public un rapport sur les retraites avant les 1er janvier 2008, 2012, 2016.

Ces rapports doivent servir de base aux rendez-vous quadriennaux destinés à examiner l'avancement de la réforme et à conduire des ajustements éventuels.

Il aura fallu auparavant réunir la commission de garantie des retraites pour la première fois seulement le 20 décembre, la conférence tripartite (syndicats, patronat, gouvernement) qui, tous les 3 ans, doit examiner l'application de la règle de revalorisation des pensions.

Le rapport du gouvernement reprend les quatre points qu'il faudra examiner obligatoirement lors du rendez-vous de 2008 concernant l'évolution du taux d'activité des personnes de plus de cinquante ans, l'évolution de la situation financière des régimes de retraite, l'évolution de la situation de l'emploi ainsi qu'un examen d'ensemble des paramètres de financement des régimes de retraite.

Dans le cadre du "rendez-vous de 2008", le gouvernement entend bien ne pas se limiter à ces seules questions. Il envisage notamment de mettre en œuvre des objectifs visant à garantir la viabilité financière des régimes de retraite, veiller à l'équité entre les générations et les Français, à accroître l'emploi des seniors et à favoriser la liberté de choix pour préparer sa retraite.

Le rapport reprend largement les analyses du COR (Conseil d'Orientation des Retraites) notamment celles du dernier rapport en date du 21 novembre.

- Départs précoces :

Le gouvernement a sans doute sous-estimé le succès des départs anticipés pour carrières longues. De plus, le taux d'emploi des seniors reste, dans le régime général (38 %) loin

de l'objectif de 50 % (il est de 61 % dans la fonction publique).

- Allongement des carrières :

L'instauration de la surcote et de la décote n'a pas modifié le comportement des assurés. L'allongement attendu des carrières ne se concrétise pas. Le COR préconise que le « rendez-vous de 2008 » examine impérativement les verrous qui font obstacle à l'allongement des carrières.

- Financement des retraites :

Le besoin de financement supplémentaire des régimes financés par l'Etat atteindrait 14 milliards d'euros en 2012. Le rapporteur du COR écrit : « une majoration des contributions de l'Etat employeur pèserait en tout état de cause sur les moyens de manœuvre budgétaires pour financer d'autres besoins collectifs ». Une façon de suggérer le report sur les cotisants de la charge de ce financement et/ou la limitation du montant des pensions.

- Niveau des pensions :

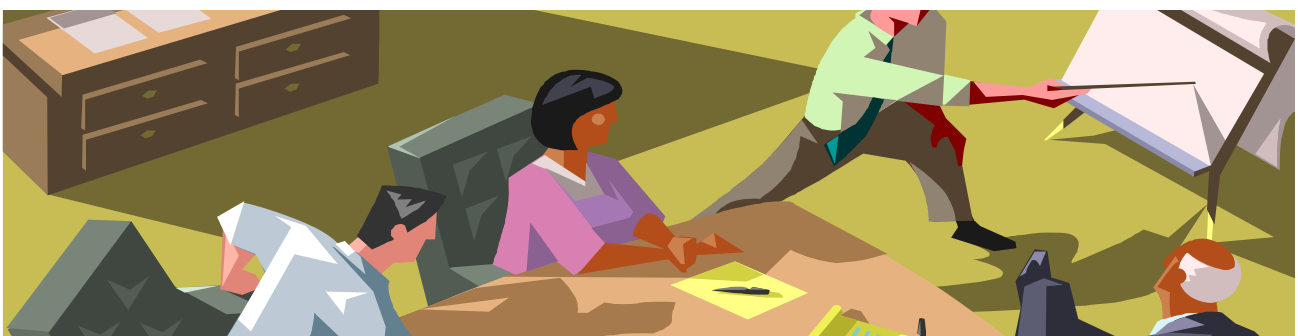
"La règle d'indexation des pensions retenue vise à assurer une garantie du pouvoir d'achat". Sans évoquer le fait que l'indexation est établie par les services budgétaires et s'éloigne de la réalité du quotidien (+ 1,1 % en 2008 !) le rapport écarte la possibilité de revaloriser au-delà de l'inflation (mais laquelle ?).

"Un bilan de l'ensemble de mesures prises devrait être effectué lors du rendez-vous de 2008". Il pourrait porter sur les règles relatives aux minima, sur la "question des droits familiaux et conjugaux" ainsi que sur "les questions relatives au décompte des durées d'assurance des droits à la retraite des poly -pensionnés".

Lors de la conférence tripartite, Xavier Bertrand ministre du Travail, des Relations sociales et de la Solidarité a reconnu qu'il faudrait probablement aller au-delà des 1,1 % si l'inflation était supérieure aux prévisions.

De quoi alimenter le rendez-vous de 2008.

(source : <http://www.faen.org>)



CAPA Aix-Marseille – Catégorie C

Le nombre démesuré de demande de révision de note des adjoints administratifs (catégorie C) a donné à l'administration et à la commission paritaire un lourd travail. La réunion prévue sur une demi-journée s'est transformée en deux demi-journées de travail et chaque cas a été étudié avec grand soin. Bien sûr, tout le monde n'a pu obtenir satisfaction.

Malgré tout, plus de 50% des collègues ont pu, par rapport au quota initial, accéder à la note +4.5 et obtenir ainsi une bonification de deux mois. Par contre, le quota des notations à +5 a été malheureusement respecté.

Il est à noter que l'ensemble des syndicats ont travaillé en totale concertation au sein de la CAPA, mais la diversité syndicale des commissaires paritaires reste la garantie d'une impartialité dans le traitement des dossiers.



Travailler + : OUI - NON

Payé + : OUI - NON

ou Travailler +, avec + de responsabilités,

avec - de moyens, et sans compensation financière en +.



Avril 2008

A l'heure où le slogan le plus connu est de « **Travailler + pour gagner +** », il semblerait que notre Ministère ait oublié une catégorie de personnels.

En effet, depuis Octobre 2007, le corps enseignant « profite » des nouvelles dispositions relatives à la non imposition des heures supplémentaires et autres indemnités et je ne suis pas là pour les incriminer.

Les agents territoriaux (ex TOS) n'ont pas vraiment l'air de se plaindre compte tenu des avantages dont ils bénéficient de leur « nouveau patron » (Comité des Œuvres Sociales, Primes ...).

Mais pour nous, Personnels Administratifs, qu'en est-il ?

Les surcharges de travail n'ont pas attendu le mois d'octobre pour tomber (comme les feuilles d'Automne !) :

- les restructurations des services rectoraux et académiques avec le transfert de tâches supplémentaires sans moyens supplémentaires en personnel,

- la diminution importante des aides accordées



relatives à l'embauche de personnels en contrat aidé en EPLE (CAE pour « aide » au secrétariat ou à l'intendance),

- la prolifération d'enquêtes ou autres documents à remplir, je cite, « dans les meilleurs délais » (pour exemple, la notation des personnels enseignants a dû être finalisée en un mois si l'on comptabilise les 15 jours de congés de Noël, ...)

Alors, Monsieur le Président de la République, Monsieur le Ministre de l'Education Nationale, nous travaillons beaucoup + mais attendons toujours la finalité financière de cette surcharge de travail.

La revalorisation de 0,5% du point d'indice au 1^{er} Mars

2008 est une grande fumisterie : **les « mieux payés » seront toujours les « mieux augmentés ».**

Nous devons demander que soit revaloriser (non notre point d'indice) notre traitement compte tenu de :

- la charge croissante de travail qui nous incombe,

- la technicité requise de plus en plus pour utiliser, installer, connecter... tous nos matériels de travail,

- la responsabilité donnée sur certains dossiers dont nos chefs de bureau ou de service n'ont pas les moyens financiers pour nous en remercier.

Didier DOGLIANI
Responsable informatique
SNAPAI-FAEN